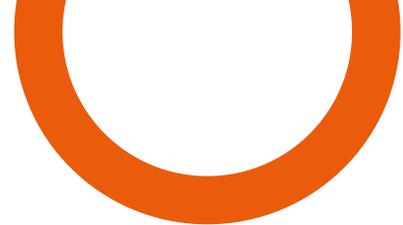


# Spelc : Protégez vos activités, vos déplacements et vos adhérents

6 avril 2023



*Partagez votre engagement*



# Nos intervenantes

---



**Aline Puvilland**

Coordinatrice des Partenariats  
**Mutuelle Saint-Christophe**



**Aurore Lefort**

Responsable Service  
commercial  
**Mutuelle Saint-Christophe**



**Frédéric Laroche**

Inspecteur  
**Mutuelle Saint-Christophe**



**David Saïdi**

Chargé de clientèle  
**Mutuelle Saint-Christophe**

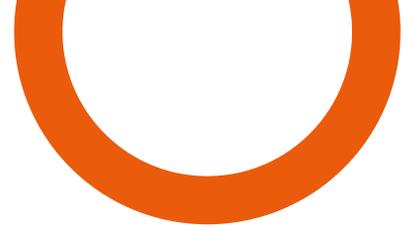


- La couverture des activités et des personnes
- La couverture des locaux et du matériel
- La couverture des déplacements automobile
- La Protection juridique des adhérents : **Educ@pro**
- L'offre préférentielle dédiée aux adhérents



# La couverture des activités du Spelc et des personnes

---



# Le Spelc local organise son AG annuelle dans la ville de Y



RC



Une salle a été mise à disposition par l'Enseignement catholique

- Le propriétaire de la salle demande une attestation Responsabilité Civile au Spelc local

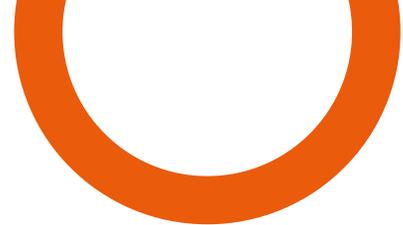


RC



La salle comprend du matériel (rétroprojecteur, PC, mobilier) également mis à disposition

- Lors de l'AG, le PC tombe et est endommagé



# Quelle assurance pour protéger ses activités ?

---

## Contrat RC souscrit par le Spelc local



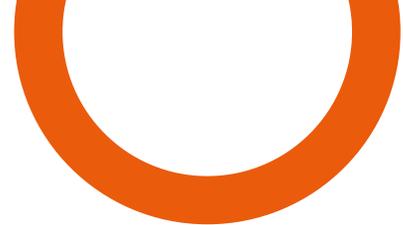
- **Personnes couvertes :  
Spelc local +  
administrateurs +  
bénévoles**

## Qui peut mettre en cause la RC du Spelc local ?

- **Toute personne ayant un intérêt à agir**

## Comment mettre en cause la RC du Spelc local ?

- **Un dommage chiffré**
- **Un fait générateur**
- **Un lien de causalité**



# L'assurance RC protège les activités du Spelc local

## Ce qui est couvert...

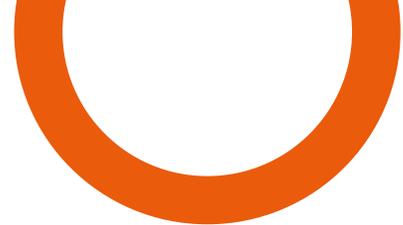


- **L'indemnisation du sinistre** subi par la victime
- **La prise en charge des frais de justice** en cas de désaccord sur le montant du sinistre

## Ce qui n'est pas couvert...



- **Le risque pénal n'est jamais couvert par l'assurance**



# Le Spelc local organise son AG annuelle dans la ville de Y



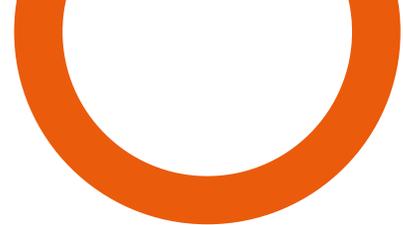
## Une animation est organisée l'après-midi

- Un bénévole chute, malgré la rééducation il conserve une raideur importante l'empêchant de travailler et nécessitant des séances de rééducation



Prestations du régime de sécurité sociale dont il relève au titre de son activité professionnelle ou de son statut





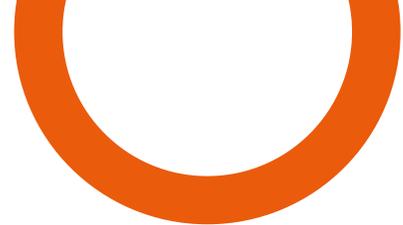
# Quelle garantie pour protéger les bénévoles ?

---

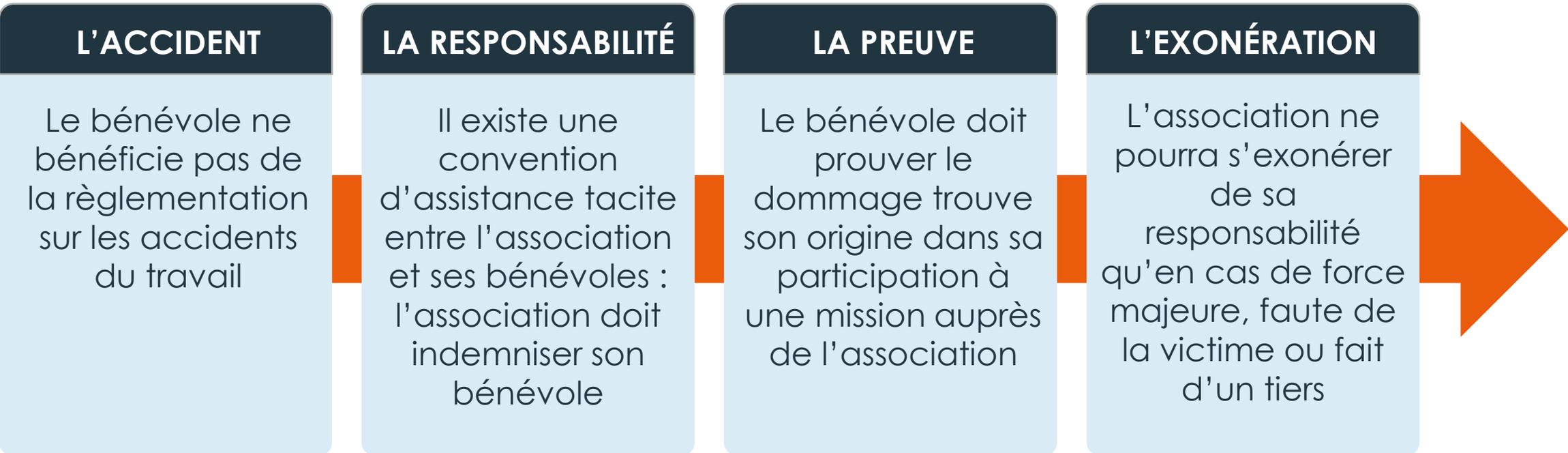
Dans le cas d'un accident sans gravité : l'indemnisation versée par la SS et la complémentaire santé est généralement suffisant

Si l'accident occasionne des séquelles importantes, la garantie individuelle accident pourra s'avérer d'une grande utilité





# Quelle garantie pour protéger ses bénévoles ?





# La garantie individuelle accident



**OBJECTIF :**

Compléter la prise en charge de frais médicaux (optique, dentaire, frais de transports et de rapatriement, frais de recherche, de sauvetage) ou verser une indemnité en cas d'incapacité totale et temporaire, permanente partielle ou un décès.



# Privilégiez une couverture complète

## RESPONSABILITÉ CIVILE DU SPELC LOCAL

Indemnise les dommages commis par le Spelc local, administrateurs, bénévoles à l'occasion de leurs activités

**Exemple :**  
Dommages causés à l'occasion d'une AG



## GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Indemnise le dommage corporel subi par le bénévole dans le cadre de sa mission

**Exemple :**  
Prise en charge des frais de transports, indemnisation d'une incapacité ou d'un décès.

## La couverture des locaux et du matériel

---

# Couverture des locaux et du matériel : quelle assurance faire jouer ?

Le bénévole effectue ses missions depuis son domicile



**Il travaille dans son bureau ;**

**Il utilise son ordinateur portable et son téléphone personnels ;**

**Il stocke régulièrement du matériel du Spelc chez lui.**



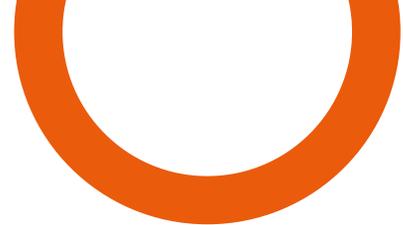
**Il subit les sinistres suivantes**

Il renverse par mégarde une tasse de café sur son ordinateur ;

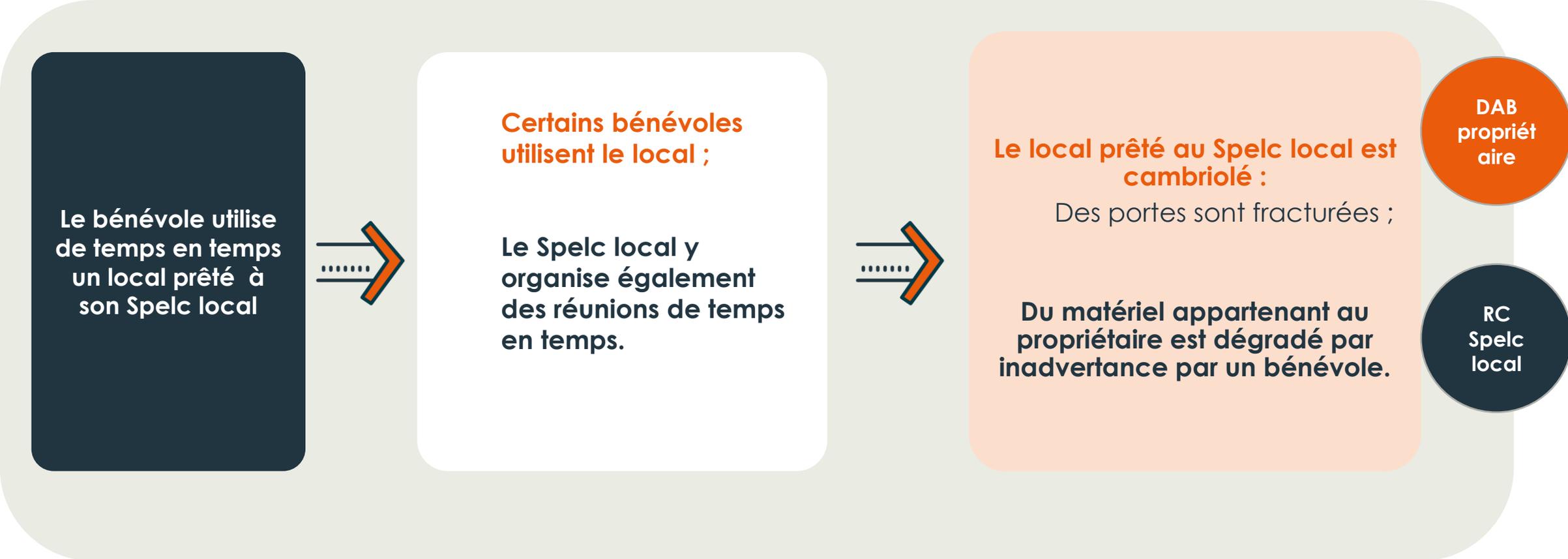
Il est cambriolé ;

En se rendant à une réunion de son Spelc local, on lui arrache son sac avec ses effets personnels.

MRH



# Couverture des locaux et du matériel : quelle assurance faire jouer ?



15

**Notre conseil :** formaliser la convention d'occupation en précisant les conditions d'occupation et remettre au propriétaire une attestation d'assurance RC



# Couverture des locaux et du matériel : quelle assurance faire jouer ?

Le bénévole effectue ses missions depuis le local loué par le Spelc local



Le Spelc local loue un local de façon permanente ;

Il a signé un bail locatif avec un propriétaire ;

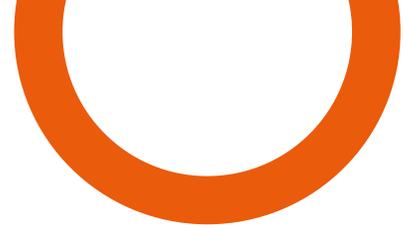
Il a souscrit un contrat dommages aux biens auprès d'un assureur pour couvrir les risques locatifs ainsi que le matériel stocké dans un local.



Le local loué par le Spelc local subit un incendie

Les locaux ainsi que du matériel sont endommagés.

DAB  
Spelc  
local



# Vérifier les termes de la convention d'occupation

---

- **L'assurance risques locatifs**

Pour le locataire (Spelc local), il s'agit de couvrir les dommages qu'il cause à l'immeuble pendant la location.

Ce contrat couvre l'incendie, l'explosion, le dégât des eaux. En plus de ces garanties, il appartiendra au locataire d'assurer son capital mobilier en valeur suffisante.

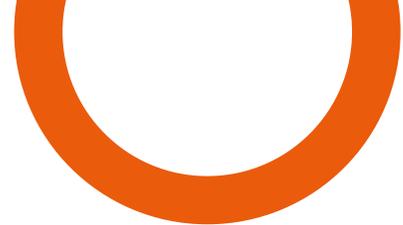
**Exemple** : Incendie par un mégot de cigarette ayant endommagé une partie de l'immeuble et du mobilier. L'assurance du locataire indemniserà les dommages à l'immeuble, au mobilier et éventuellement le recours des voisins et des tiers qui ont également subi des dommages.



## Le recours des voisins et des tiers

Garantie essentielle car elle permet d'assurer la responsabilité de l'assuré à l'égard des voisins ou des tiers qui auraient subi un dommage résultant du sinistre





# En synthèse

3 cas

- Le bénévole exerce son engagement depuis son domicile ;
- Le bénévole utilise un local prêté de façon occasionnelle ;
- Le bénévole utilise un local loué par le Spelc local.

MRH

RC  
Spelc  
local

DAB  
Spelc  
local

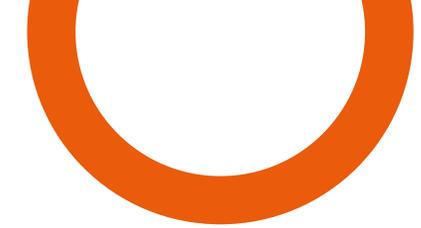


Formaliser ou vérifier les termes de la convention d'occupation

# La couverture des déplacements

---

# L'utilisation du véhicule personnel



Certains administrateurs bénévoles utilisent leurs propres véhicules dans le cadre de leurs missions. Comment cela se passe-t-il ?

## En amont

**S'assurer que le contrat auto** du bénévole **est adapté** à l'usage professionnel

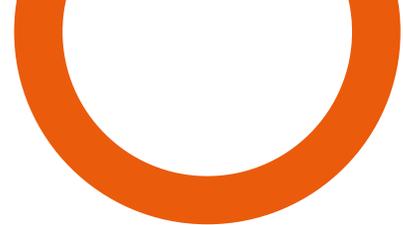
**Prévoir un ordre de mission**

## En cas d'accident

**Le bénévole effectue les démarches** auprès de son assureur

**Les franchises et malus sont à sa charge**



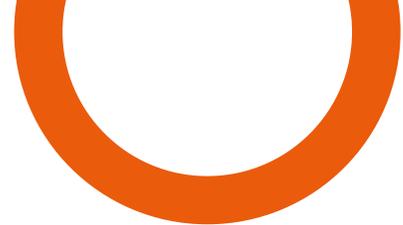


## Qu'est ce que l'assurance auto-mission

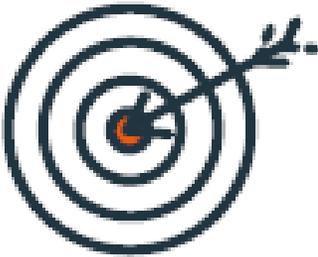
---



**L'assurance auto-mission** couvre le véhicule personnel du bénévole lors de déplacement pour le compte du Spelc et se substitue à l'assurance auto personnelle en cas d'accident intervenu dans le cadre de la mission



# Les avantages de l'auto-mission



- S'assurer que le bénévole est assuré pour ses déplacements
- Eviter les conséquences financières d'un accident responsable : malus franchise
- Eviter de souscrire une garantie à usage
- Rassurer le bénévole sur la prise en charge du sinistre

 Souscrivez une assurance auto-mission tout risque incluant l'individuelle accident du conducteur ainsi que l'assistance aux personnes et aux véhicules





Vos contacts ?

---



# Vos contacts



**Frédéric LAROCHE**  
06 89 86 50 03  
frederic.laroche@msc-assurance.fr



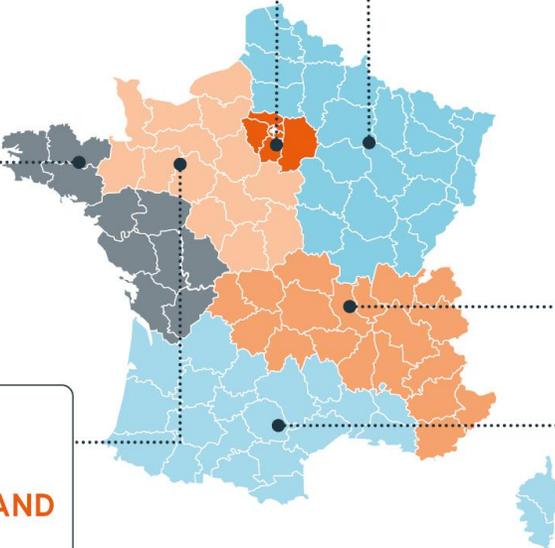
**Patrice TAMA**  
06 03 35 33 64  
patrice.tama@msc-assurance.fr



**Katia FERNANDES**  
06 43 81 81 47  
katia.fernandes@msc-assurance.fr



**Luc GAUCHER**  
06 43 13 35 66  
luc.gaucher@msc-assurance.fr



**Philippe CHARLES**  
06 89 86 51 56  
philippe.a.charles@msc-assurance.fr

Une équipe de 4 inspecteurs conseils dédiés.



**Elodie DELET**



**Godefroy TISSERAND**



**Sandrine FLORENS**



**François MARTIN**

Pour joindre notre équipe : 01 56 24 78 10  
service.enseignement@msc-assurance.fr

service.enseignement@msc-assurance.fr



# Le contrat EDUC@PRO

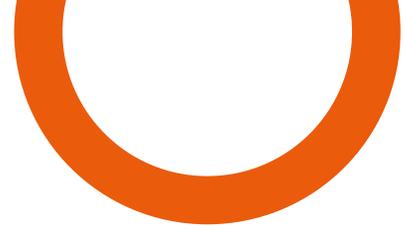
---

# Vous vous posez des questions, vous êtes confrontés à un litige ?

---

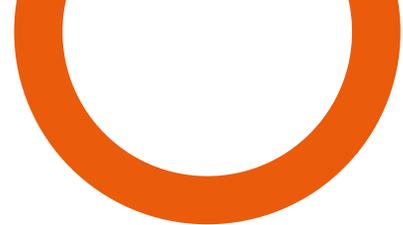
Les domaines des litiges : relations avec l'établissement ou l'employeur, avec le rectorat, les parents d'élèves, les collègues ( au pénal et en administratif )

- Enseignant victime de harcèlement au travail ;
- Plainte pour diffamation contre le directeur d'établissement ;
- Plainte pour diffamation contre un collègue enseignant ;
- Plainte de parents d'élèves pour attouchements sexuels ;
- Plainte de parents d'élèves pour violences physiques et verbales ;
- Un enfant a été brûlé en classe, l'enseignant souhaite savoir ce qui peut se passer si la famille dépose plainte.



# Articulation Service Juridique du Spelc et Juridica





# Un webinaire pour vous accompagner

**Saint-Christophe** **Spelc**

Mercredi 3 mai 2023 à 18h

## WEBINAIRE : Comment protéger votre e-réputation ?

Le **Spelc** et la **Mutuelle Saint-Christophe assurances** organisent un webinaire le 3 mai 2023 à 18h, pour vous sensibiliser aux bons usages du numérique avec **Génération Numérique**.

**Génération Numérique** est une association agréée par le ministère de l'Éducation nationale qui réalise plus de 6 000 interventions par an en milieu scolaire afin de répondre aux besoins d'information, d'éducation et de sensibilisation au contexte numérique.

Illustration: A woman in a purple dress pointing at a laptop screen displaying 'www.' with a checkmark and smiley faces. To the right are icons for a smartphone, a document, and a person.



Pour participer, il vous suffit de flasher le QR Code ci-contre ou d'aller sur Teams.  
ID de la réunion : 356 189 957 635 - Code secret : Yw9RvD

Nous vous attendons nombreux.

Mutuelle Saint-Christophe assurances - 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 642 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI



L'offre préférentielle à destination des adhérents ?

# Le meilleur de la Mutuelle Saint-Christophe

- Des produits d'assurance **adaptés aux enseignants** :
  - co-construits avec nos délégués
  - une mutuelle spécialiste de l'Enseignement Catholique
- **Des tarifs préférentiels**
- Une mutuelle à **taille humaine et attentionnée**
- Une mutuelle **solidaire**, ancrée sur ses valeurs chrétiennes :
  - Soutenir nos sociétaires: Aide financière pour les plus fragiles, dons pour soutenir leurs projets solidaires ...
  - Soutien de projets d'intérêt général
  - Programmes de prévention pour notre patrimoine culturel

**Notre mission:**  
*Protéger et soutenir ceux qui s'engagent pour le bien commun*

200  
Collaborateurs  
Engagés  
au quotidien

40 000  
Sociétaires  
nous font  
confiance

350  
Délégués  
Impliqués



  
Saint-Christophe  
MUTUELLE D'ASSURANCES



Auto

20% de réductions  
+ 2 mois offerts



Complémentaire Santé

20% de réductions  
+ 2 mois offerts



Habitation

10% de réductions  
+ 1 mois offert



Garantie des accidents  
de la vie

20% de réductions  
+ 3 mois offerts

31

## Le Spelc et la Mutuelle s'associent pour proposer la 1<sup>ère</sup> assurance Habitation pensée pour les enseignants...

**Spécial ENSEIGNANT** : Ordinateur portable/tablette couvert



en cas de casse, de vol : chute de l'ordi, vol avec effraction dans l'établissement scolaire, au domicile, dans le véhicule

**remboursé en valeur à neuf 5 ans (1000 € max)**

**Pour les bénévoles** : Matériel de l'association couvert si stocké au domicile (5000 €)

Venez découvrir toutes nos offres sur notre stand  
Une équipe présente pour vous aujourd'hui



**Merci pour votre attention**



*Partage votre engagement*